



PARENTS  
D'ÉLÈVES  
INDÉPENDANTS



## Compte-Rendu Réunion avec la Mairie

**Date :** 18 mai

**Objet :** Point informations sur la réouverture des écoles de VILLEMOMBLE

### **Présents :**

#### Mairie de Villemomble

Pierre – Etienne MAGE, Maire de Villemomble  
Françoise BERGOUGNIOU, Adjointe au maire  
Patricia COLOMO, Directrice du Service Enfance de la ville  
Madame CHASSARD, Directrice Générale des Services  
Madame MARTINAZIOLI, responsable des services entretien, ATSEM et cantine  
Madame CORNU, Directrice Générale adjointe des Services

#### Education Nationale :

Monsieur DENIEL, Inspecteur d'Académie  
Madame BLANGIS, Directrice Ecole FOCH 1

#### Associations des parents d'élèves en présentiel :

Ophélie MERABTI	FCPE Foch2
Cécile VASSEUR	Parents d'élèves indépendants de l'école élémentaire Saint-Exupéry
Linda INPHAYVONG	PEEP Foch maternelle
Annabelle PLEGAT	Parents d'élèves indépendants de l'école maternelle Pasteur
Salima SMAHI	Maternelle Montgolfier et Lamartine
Frédéric CHASSIER	Parents d'élèves indépendants de l'école élémentaire LECLERC
<i>La Mairie a limité la présence à 6 représentants en présentiel seulement. D'autres représentants ont pu assister et participer via ZOOM grâce au matériel de l'un des représentants :</i>	
Manon PIFFETEAU	Parents d'élèves indépendants de l'école élémentaire LECLERC
Benjamin DEROME	FCPE élémentaire Saint-Exupéry
Julia Picard	PEEP Foch1
Serge Bakek	maternelle et élémentaire Anne Franck
Laetitia ZIGHED	Parents d'élèves indépendants de l'école maternelle Saint-Exupéry
Geraldine TERRADE	FCPE Maternelle Saint-Exupéry

#### Compte-rendu de la réunion

Suite à la réunion du 11 mai dernier, Monsieur le Maire nous reçoit pour nous tenir informés de l'organisation mise en place pour la réouverture des écoles de Villemomble. Pour rappel, la réouverture partielle des écoles a été repoussée du 11 au 25 mai par décision de la municipalité pour se donner le temps de l'organiser.

Il annonce que seuls 3 groupes scolaires seront ouverts pour accueillir certains élèves villemomblois comme suit :

<u>Lieu</u>	<u>Ecoles accueillies</u>	<u>Capacité dégagée</u>
<u>Saint Exupéry Maternelle</u>	Saint Exupéry Pasteur Mauriac	5 groupes de 10 élèves
<u>Saint Exupéry Elémentaire</u>	Saint Exupéry Leclerc	12 groupes de 10 élèves
<u>Foch1 Elémentaire</u>	Foch1 Elémentaire	6 groupes de 10 élèves
<u>Foch 2 Elémentaire</u>	Foch2 Elémentaire	6 groupes de 10 élèves
<u>Foch Maternelle</u>	Foch Maternelle Galliéni	3 groupes de 10 élèves
<u>Anne Franck Maternelle</u>	Anne Franck Maternelle Montgolfier Prévert	5 groupes de 10 élèves
<u>Anne Franck Elémentaire</u>	Anne Franck Elémentaire Francois Copée Lamartine	5 groupes de 10 élèves

Capacité maximale : **420 élèves** accueillis simultanément pour un total de 3158 élèves soit **13,3%**

Le choix de l'organisation a été réalisé en fonction des moyens disponibles dans les services. Le choix des écoles a été fait pour regrouper des maternelles et élémentaires proches.

Après recensement auprès du personnel, la mairie ne dispose que des deux tiers de son effectif global sur les 55 personnes annoncées à la première réunion. Le personnel n'étant pas extensible, les capacités d'accueil sont calibrées au regard de ces moyens municipaux.

Les représentants des associations de parents d'élèves s'accordent et jugent que cette capacité proposée est très insuffisante au regard du recensement effectué par les équipes pédagogiques pendant une semaine.

Le corps enseignant pouvait gérer **72 groupes minimum** en présentiel, à comparer aux **42 groupes maximum** proposés par la mairie.

Les représentants indiquent que cette capacité ne correspond même pas aux élèves classés prioritaires par les enseignants. Le maire indique que cela dépend de la notion de priorité définie.

Pour lui, les priorités sont :

- Priorité 1 : Enfants dont le parent a un métier indispensable à la vie de la Nation, définie par circulaire ministérielle. La liste de métiers augmente régulièrement. Il suffit qu'un des 2 parents soit classé dans cette liste pour que son enfant soit pris en charge.
- Priorité 2 : Priorité de l'Education Nationale, élèves en difficulté en particulier.
- Priorité 3 : Enfants dont les 2 parents travaillent en présentiel.

Les élèves de la liste 2 et 3 seront pris en charge en fonction des moyens humains mis à disposition par la Mairie.

Les représentants avaient compris que les élèves de GS, CP / CM2 seraient classés en prioritaires, conformément aux déclarations du Ministre. Il n'y a pas eu de réponse claire, il faut comprendre que cette priorité éducative sera traitée au mieux selon les places disponibles non occupées par les élèves de la liste 1.

De même, les fratries seront traitées comme ils peuvent. Madame la Directrice de Foch indique que 3 familles n'ont pu avoir leurs vœux exaucés.

Les représentants posent les questions suivantes et la mairie répond :

1. Nombre d'enseignants disponibles

Sachant que 72 enseignants étaient disponibles pour revenir en présentiel avant cette annonce, il est rappelé que les enseignants doivent être volontaires pour un transfert dans une autre école. Aucun chiffre précis ne peut être donné par l'EN (Inspecteur de l'Education Nationale).

2. Nombre d'élèves ou de places réservées en liste 1.

Tous les élèves classés en liste 1 seront accueillis. Combien ? Aucun chiffre n'est disponible, alors que les représentants savent et rappellent que ce recensement a été fait par les équipes pédagogiques. Il faut donc comprendre que les uns et les autres s'attendent à des désistements des familles suite à l'annonce

Les autres listes prioritaires seront pourvues avec les places rendues disponibles.

Les représentants indiquent qu'en effet, il y aura un nombre important de désistement.

Il nous est indiqué que les familles ont donc la possibilité de s'organiser autrement alors.

3. Décision de classement des élèves dans les listes

Les équipes pédagogiques établiront les listes qui seront données à l'établissement d'accueil.

Rien n'est indiqué quant à la responsabilité de la décision finale en cas de problématique entre la mairie et l'Education Nationale (trop d'élèves dans une liste)

4. Augmentation de la capacité d'accueil

Il est demandé comment la capacité pourra être augmentée en juin. La municipalité rappelle que les 42 groupes sont un maximum et aucune capacité supplémentaire ne peut être envisagée.

L'EN indique que les groupes seront de 8 élèves le 25 mai et donc ils pourront être augmentés à 10.

Les représentants indiquent que l'effectif attendu au 25 mai (720 élèves) ne reflète pas celui possible avec les retours en juin découlant de la fin du chômage partiel et donc du retour de nombreux parents au travail en présentiel.

La municipalité rappelle qu'elle ne sait pas faire plus.

Les représentants de parents d'élèves essaient de comprendre ce qui empêche la prise en charge des élèves du mois de juin. Le Maire répond que c'est soit 42 groupes soit la fermeture de toutes les écoles.

## 5. Gestion dans les écoles

### 1. Cantine

Repas gratuit chaud servi en réfectoire. Il est indiqué aux représentants que cela est consommateur de moyens en personnel, car tout doit être nettoyé après chaque repas.

Les représentants demandent si ce choix qui demande beaucoup d'effectifs, ne peut être résolu par des repas froids en classe, ou par la possibilité de laisser les enfants manger à leur domicile ou encore le choix laissé aux parents de remettre des paniers repas à leurs enfants dans un sac isotherme. La municipalité indique qu'elle a fait le choix de la qualité au lieu de la quantité.

Les représentants indiquent que les choix proposés ont été mis en place dans les écoles privées depuis 2 semaines ou dans d'autres municipalités (GAGNY), à la satisfaction des parents.

**Il est à noter que pour les PAI, les paniers repas préparés par les familles sont autorisés.**

Les représentants assurent que les familles auraient sûrement compris ce choix si celui-ci n'était pas au détriment de l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves.

### 2. Matériel

Tout le matériel est disponible et la mairie ne comprend pas que l'on puisse s'en inquiéter.

L'information remontée du jour par un représentant du manque de savon dans une école est erronée aux dires de la mairie.

Les représentants rappellent qu'avant le COVID, les comptes-rendus d'écoles ont déjà alerté sur le manque récurrent de papier toilette, savon dans les écoles et plus généralement du manque d'hygiène dans les toilettes (...).

### 3. Personnel communal

Pas de réponse précise sur les chiffres qui n'apporteront rien aux échanges selon les dires de la mairie. Après insistance, il est indiqué :

32 personnes du périscolaires dont 5 directeurs et adjoints. Les vacataires n'ont pas tous été contactés et sont en attente de pouvoir reprendre.

13 ATSEM pour 13 groupes.

Il est à noter que les ATSEM et les équipes de ménage feraient des horaires conséquents et que les représentants semblaient l'oublier. L'ensemble des représentants réagissent en indiquant qu'ils sont conscients depuis longtemps du travail réalisé par le personnel communal et qu'ils ont apporté leur reconnaissance à plusieurs reprises en les soutenant notamment lorsque M. Longvert, ancien adjoint à l'enfance, soutenait que les ATSEM étaient des personnes avec peu de bagages scolaires. Les représentants de parents d'élèves et les parents eux-mêmes remercient sans cesse ce personnel de vive voix depuis des années.

Les représentants demandent si les animateurs ne peuvent pas travailler sur le temps scolaire. La direction indique que ce n'est pas possible car les temps sont annualisés et donc le crédit d'heures annuel ne peut être consommé.

Il faut donc comprendre que les dépassements sur cette période ne peuvent pas être pris en compte. Le budget ne peut pas être dépassé. **Il est rappelé par les représentants que la situation est exceptionnelle et ne peut être traitée que par des moyens exceptionnels.**

Personnel de ménage : 10 à 11 personnes par école.

Les représentants demandent si des prestations ne peuvent pas être assurées par des sociétés extérieures, de surcroît, villemombloises puisque certaines sont implantées sur notre ville. **Refus catégorique** de la municipalité du fait de mauvaises expériences par le passé. On nous explique que ce personnel est un risque pour nos enfants. Il est demandé si des agents communaux pourraient dès lors superviser sur le terrain l'action de ses prestataires extérieurs et donc seraient sous la surveillance stricte des enseignants et des agents communaux. Refus catégorique.

Il est demandé si certains personnels de ménage ne peuvent être déchargés notamment le ménage de fin de journée à 19h par exemple (donc hors présence d'enfants). Refus catégorique.

Il est demandé, sans être compris, si des agents communaux qui effectuent des ménages sur d'autres lieux (comme la mairie, médiathèque, agent de nettoyage dans les rues ou autres locaux) peuvent être déchargés par des prestataires extérieurs et ainsi être affectés à nos écoles. Refus catégorique.

Les représentants comprennent que les moyens mis à disposition seront constants et non augmentés face à cette situation exceptionnelle. Aucune discussion constructive n'est possible sur ce sujet. Les représentants doivent faire avec les décisions prises et travailler sur d'autres solutions n'est pas une option qui leur est offerte notamment que des parents volontaires puissent prêter main forte.

Les représentants assurent que les familles auraient sûrement compris ce choix si celui-ci n'était pas au détriment de l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves.

#### 4. Périscolaire

A partir du 28 mai, le périscolaire sera mis en place selon le protocole reçu de la DDSC, déclinant les mêmes gestes barrières que dans les autres protocoles. Tout comme pour l'école, groupe max de 10 élèves ...

Il ne nous a pas été expliqué comment seront gérés les groupes en journée et notamment s'il y aurait un risque de brassage des groupes. En effet, les groupes ne doivent pas être mélangés et .... Le seront-ils quand même de facto dans le périscolaire ?

Seuls les élèves à l'école et préalablement inscrits au périscolaire seront pris en compte. La facturation sera celle précédemment appliquée à l'accueil périscolaire.

La mairie attend la liste des écoles pour s'organiser ... forcément toutes les listes établies par les enseignants sont à revoir du fait de l'organisation municipale.

Seul le format journée sera disponible pour les mercredis.

L'étude ne sera pas disponible et le centre sera proposé en remplacement.

#### 6. Comment vont faire les parents travaillants tous les deux en présentiel avec une organisation choisie si restrictive ?

Ce cas fait partie de la priorité 3 et la Mairie ne comprend pas que les représentants reviennent sur cette question.

Le constat indiqué en séance :

« Le choix est simple : soit c'est cette organisation soit toutes les écoles sont fermées »

**Peut-on essayer de construire avec un tel constat ?**

#### 7. Démotivation des enseignants

Il est à noter que les enseignants vont se retrouver démotivés du fait des changements abrupts de la mairie. Cette dernière indique ne pas avoir souhaité la pré-rentrée au 11 mai (décision ministérielle) et n'est donc pas responsable d'une partie du travail des directeurs et des enseignants qui a été fourni depuis l'annonce gouvernementale de la réouverture des écoles.

#### 8. Cas des Grandes sections et CM2

Ces classes sont des périodes charnières dans la vie scolaire et la situation peut générer un vrai stress quant à la découverte d'un autre monde. Les représentants demandent si des visites des écoles peuvent être maintenues en respectant les contraintes COVID pour amoindrir le choc. L'IEEN se renseigne.

#### 9. Comment expliquer que les communes avoisinantes réussissent mieux

Les représentants indiquent leur incompréhension quant au fait que VILLEMOMBLE ait décidé de reporter la reprise pour pouvoir s'organiser.

Que l'organisation proposée par la municipalité est **pourtant moindre** que l'offre des autres communes.

A Gagny, toutes les écoles sont ouvertes et environ 25% des élèves seraient accueillis. Au Raincy, toutes les écoles sont ouvertes depuis le 14 mai.

Réponse de Monsieur le Maire : « ces derniers ne respectent pas le protocole sanitaire alors qu'à Villemomble, il le sera ... » ... Comment un tel jugement peut être porté et sur quels faits apportés ?

Il est à noter que l'IEEN était présent et ne manquera pas de signaler ces manquements avérés au protocole à Monsieur le Préfet.

#### 10. Centres pendant l'été

A part les inscriptions qui sont lancées, rien n'a été décidé car en attente des préconisations de la DDCS.

Les représentants demandent si une organisation pourrait être étudiée en prenant les contraintes pour l'école ou le périscolaire.

Non, il faut attendre. Nous faisons remarquer que nous sommes à 6 semaines de cette période, les familles ont besoin de s'organiser. Refus de se positionner de la part de la Mairie. Les inscriptions ont été lancées et seule l'organisation habituelle (sans la crise sanitaire) a été envisagée.

#### 11. Rentrée de septembre

D'ici là, la situation sanitaire aura peut-être évolué.

Les représentants indiquent que rien n'est sûr même si cela est à espérer. Toutefois, les parents ne souhaiteraient pas se retrouver dans la même situation qu'actuellement, il est souhaitable d'y réfléchir dès à présent en prenant en compte les contraintes actuelles. Voir comment la capacité d'accueil peut être augmentée, que le temps imparti permet d'adapter les moyens, les procédures.

Les représentants indiquent que juillet et août ne sont pas des mois propices à réunir l'ensemble des parties.

Le maire indique que le préfet aura peut-être fermé toutes les écoles d'île de France, que le COVID aura peut-être disparu, qu'il ne sera personnellement plus dans l'équipe qui gèrera la situation et qu'il est prématuré de s'y préparer ou même d'y réfléchir.

Quand alors ? Aucune réponse n'a été donnée.

Organisation prévue par les écoles **AVANT** la réunion

BILAN GLOBAL SUR LA COMMUNE :

	<b>AVANT LA REUNION DU 18/05 :</b>	<b>APRES LA REUNION DU 18/05 :</b>
<b>Enseignants en présentiel</b>	Minimum <b>72</b> enseignants organisés dans leurs groupes scolaires respectifs.	Maximum <b>42</b> enseignants
<b>Capacité d'accueil en nombre d'élèves</b>	Minimum <b>720</b> élèves	Maximum <b>420</b> élèves
<b>Nombres d'écoles ouvertes</b>	14	6

-

**EFFECTIFS PASTEUR AVANT DÉCISION MAIRIE :**

Nous accueillerons 40 élèves de Grande Section répartis en 4 groupes de 10 et avec un fonctionnement en 2j/2j pour tous les enfants pour lesquels c'est possible.

Tous les autres groupes fonctionneront avec un accueil sur 4 jours et les effectifs suivants:

-un groupe de 7

-un groupe de 8

-un groupe de 6

-un groupe de 5

Total: 66 enfants accueillis.

A partir du 1er juin, le groupe de 5 passera à 8 pour un total de 69. Aucune famille nous ayant sollicité pour un accueil n'a été refusée et nous pouvons encore accueillir à temps partiel.

**EFFECTIF GALLIENI avant décision de la Mairie :**

Effectif école : 230 élèves

Retours demandés : 84 (dont 14 en juin)

+ retours incertains : 16

Accueil possible : 3 groupes (de 10 élèves maxi) avec 3 enseignants et 3 ATSEM

Enfants prioritaires : 20  
Enfants en difficulté retenus : 10  
Enfants avec AVS présente : 1

**EFFECTIF MAURIAC avant décision de la Mairie :**

106 élèves : Sur 21 demandes, il y a 12 prioritaires.

**EFFECTIF PREVERT avant décision de la Mairie :**

Nombre d'élèves : 100

Professeurs reprenant : 3 sur les 4 classes de l'école

nbr d'élèves: 30 élèves et les 2 AVS devraient reprendre également.

**Effectif SAINT EXUPERY ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE avant décision de la Mairie :**

effectif total autour de 510 élèves.

Nb de retours demandés 136

Nb de prioritaires (toutes priorités confondues donc avant vendredi) 65

Nb d'enseignants qui avaient prévus de revenir (avant vendredi) 8

Nb de groupes prévus 8

nb d'enfants en priorité n°1 (professions des parents) 36

nb d'enfants en priorité n°2 (handicap, difficulté scolaire, décrocheur, difficultés sociales ou numériques)  
25

Sur la maternelle, effectif total : 222 élèves.

Nb de retours demandés 74

Nb de prioritaires (toutes priorités confondues donc avant vendredi ?) 17

Nb d'enseignants qui avaient prévus de revenir (avant vendredi) 1

**Effectif LECLERC avant décision de la Mairie :**

Le recensement arrêté donne :

Effectif total : 465 élèves

• 107 enfants sur la liste prioritaire

• 41 élèves sur la liste « volontaires », il a été décidé par l'équipe pédagogique d'inclure un élève dans la liste prioritaire.

Pour les 107 prioritaires, l'accueil se fera sur les 4 jours de la semaine.

Pour les autres, à mi-temps, 20 élèves répartis dans 2 groupes de 10, accueillis le lundi et mardi + en distanciel le jeudi et vendredi. Et alterneront avec les deux autres groupes dans la semaine.

Les groupes ne pourront être mélangés pour des raisons de traçabilité rigoureuse (en cas d'enfant malade, il faut pouvoir tracer les contacts)

Concernant l'équipe enseignante, 13 seront présents et les autres en distanciel.

11 enseignants pour les groupes prioritaires et 2 pour les groupes alternés 2J/2J ;

La répartition des prioritaires se fait donc ainsi :

• 3 groupes de CP

• 3 groupes de CM2

• 1 groupe de CE1

• 2 groupes de CE2

• 1 groupe de CE2 / CM1

• 1 groupe de CM1

Les deux groupes simultanés (ou 4 groupes de 10 en cumulés) sont des groupes multi-niveaux regroupant des CE1, CE2 et CM1